



ACT ORIENTATION CONSEIL

Le représentant de l'Entreprise, dénommé Tuteur, est :

Mr, Mme, Melle Axel LATIL ☎ : 04.42.74.74.00

Le tuteur s'engage à faciliter l'intégration du stagiaire dans l'entreprise, à l'accueillir, à l'informer, à le conseiller et à l'accompagner lors de sa période en entreprise.

Un suivi en fin de stage sera effectué par une Conseillère en bilan et orientation pour l'association ACT ORIENTATION CONSEIL.

En cas d'accident survenant au stagiaire au cours du stage, le responsable s'engage à prévenir dans les plus brefs délais ACT ORIENTATION CONSEIL auquel il incombe la déclaration d'accident du travail.

L'entreprise se réserve, en accord avec le responsable du stage d'ACT ORIENTATION CONSEIL, le droit de mettre fin à ce passage dans l'entreprise à tout moment en cas de manquement ou de plainte concernant le comportement du stagiaire.

Les difficultés qui pourraient être rencontrées lors de la période en milieu professionnel et notamment, toute absence, seront aussitôt portées à la connaissance d'un des responsables d'ACT ORIENTATION CONSEIL.

L'entreprise n'est redevable d'aucune rémunération à l'égard du stagiaire.

L'entreprise n'est pas tenue d'embaucher le stagiaire à l'issue de ce passage.

La responsabilité civile est prise en charge par ACT ORIENTATION CONSEIL.

En cas de difficulté, l'entreprise est invitée à prendre contact :

vgilgaire.act-oc@orange.fr

Fait à Ducell le 30/03/2011

Le Responsable de la structure

Le Bénéficiaire

Le Réfèrent SEDOP

Axel LATIL
Docteur Vétérinaire
Avenue Jean Moulin
13880 VELAUX
Tél. 04 42 74 74 00

Act Orientation Conseil
100 Avenue de l'Europe - BP 72082
13886 Vitrolles Cedex 9
SIRET 524 618 675 00010